

BULLETIN EXPRESS

LES COLLEGES SE CONCERTENT POUR NE PAS SE PRESENTER A LA RENCONTRE DU 30 AVRIL ET C'EST LA FEDERATION DES CESEPS QUI LES A REPRESENTES SANS MANDAT DE NEGOCIER LES MATIERES DE L'ANNEXE «A»

C'est pendant la 20e rencontre de négociation, le matin du 29 avril, que la secrétaire du directeur des ressources humaines de la Fédération des cégeps, Yves DeBelleval, a téléphoné au porte-parole de la FNEEQ, pour demander si nous étions disposés à rencontrer la Fédération des cégeps, le 30 avril (date de notre convocation des collèges pour enclencher la négociation des matières de l'annexe «A»), en compagnie de la Fédération des professionnel-le-s, salarié-e-s et cadres du Québec (CSN); en effet les PNE avaient aussi convoqué les cégeps pour les mêmes raisons que nous. Nous avons répondu qu'il n'était pas question de rencontrer la partie patronale avec les PNE, puisqu'il s'agissait d'une rencontre de négociation et que nous ne négocions pas en cartel avec eux.

A dixheures, le 30 avril, le Comité de négociation attendait les représentants des collèges pour négocier et ce sont deux cadres de la Fédération des cégeps, Yves DeBelleval ainsi qu'un conseiller en ressources humaines, Paul Charlebois, qui ont été les seuls à se présenter.

DeBelleval nous a déclaré qu'à la suggestion (!) que la présidente de la FNEEQ aurait faite à la Fédération des cégeps et aux collèges de se coordonner, la Fédération des cégeps avait réuni, le vendredi 25 avril, les collèges qui avaient reçu notre convocation pour le 30. Lors de cette rencontre, à laquelle se sont présentés tous les collèges, sauf les 4 ou 5 qui, préoccupés par des problèmes locaux (grève des étudiant-e-s), n'ont pu se présenter, la Fédération a invité les collèges (dit-il) à se présenter à la rencontre du 30. Tous les collèges, sauf un sur les vingt-cinq qui se sont exprimés, seraient intervenus pour ne pas se présenter à la rencontre (pourtant plusieurs avaient auparavant manifesté l'intention de s'y présenter). DeBelleval a tenu à préciser que ce n'est pas «à cause» de la loi 37 que ceux-ci ont refusé, mais parce qu'ils veulent des négociations locales. Ils se sont dits contents de recevoir notre avis pour enclencher les négociations des matières de l'annexe «A», mais ils s'opposent farouchement à négocier en cartel ou en coalition. Les collèges sont non seulement en accord avec l'esprit de la loi 37, mais elle ne va pas assez loin selon eux dans la direction de la décentralisation et de la négociation permanente. Le représentant de la Fédération des cégeps nous a vanté les mérites de la décentralisation qui permettrait de mieux répondre aux besoins qui s'expriment à travers «la diversité des personnalités corporatives des collèges» dont onze (11) ont un centre spécialisé, trois (3) des sous-centres, dont certains sont gros et d'autres de taille plus réduite ... etc. (Curieux! Comment ont-ils pu créer autant de diversité dans les cégeps avec une convention collective ou un décret qu'ils qualifient, parce qu'il est national, de trop rigide?)

De plus, DeBelleval nous dit ne pas comprendre pourquoi tenir mordicus à une seule convention quand il en existe déjà deux (celle de la FEEC et la nôtre). Serait-ce que le directeur des ressources humaines de la Fédération des cégeps ignore que les décrets FEEC et FNEEQ sont très semblables à quelques exceptions près et que dans chacun des cas, il s'agit de textes nationaux complets et non de cinquante (50) conventions morcelées comme on veut nous l'imposer.

Selon le représentant de la Fédération des cégeps, le refus des collèges ne veut pas dire qu'ils ne reconnaissent pas le Comité de négociation comme agent négociateur (pour les matières de l'annexe «A») des syndicats que nous représentons. Il ajoute même: «On n'a pas de droit de regard sur cela»; malgré tout certains collèges se permettent de demander des lettres pour confirmer formellement notre mandat.

Alors qu'il venait pour nous dire que les collèges sont autonomes et qu'il n'avait pas de mandat de négocier en leur nom, DeBelleval a cependant fait mention d'une formule examinée par les parties au niveau des Commissions scolaires anglophones du Québec, à l'effet de recommander à leurs mandants le statu quo sur certains points et d'amorcer

